

RCS : FREJUS  
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00282  
Numéro SIREN : 837 882 166  
Nom ou dénomination : EDITIONS NEAPOLIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 5492

Editions NEAPOLIS  
Société à responsabilité limitée  
Capital : 1 000 €  
Siège social : 1505 Chemin des Suvieres  
83480 Puget sur Argens  
837 882 166 RCS FREJUS

PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés

en date du 28/06/2019

GREFFE DU TRIBUNAL du COMMERCE

DÉPÔT DU

11 SEP. 2019

N° 2019 1354 92

L'an deux mille dix neuf

Le vendredi vingt huit juin, à 18 heures,

Les associés de la société « Editions NEAPOLIS » se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur en a été faite par la gérante, Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine.

Sont présents :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine<br>A concurrence de 50 parts<br>Numérotées de 1 à 50 | 60 Parts  |
| - Monsieur VIOLANTE Fabrice<br>A concurrence de 50 parts<br>Numérotées de 51 à 100               | 40 Parts  |
| Total égal au nombre de parts représentant le capital social, soit<br>CENT PARTS                 | 100 Parts |

L'assemblée est présidée par Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine, gérante.

Madame le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- La copie de la lettre de convocation,
- Le rapport spécial de la gérance,
- Les comptes annuels au 31 décembre 2018,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

FV (6/17)

Madame le Président indique que les documents dont la loi prescrit la communication préalable ont été tenus à la disposition des associés ou à eux adressés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,*
- *Affectation des résultats,*
- *Pouvoirs pour formalités*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient et personne ne désirant plus prendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels font ressortir une perte de 43.12 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 43.12 €, comme suit :

- « Report à nouveau » : 43.12 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **TROISIEME RESOLUTION**

Vous trouverez par ailleurs joint aux présentes notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L223-19 du code de commerce dont nous vous demandons la ratification lors de l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet des résolutions.

FV  
G.P.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

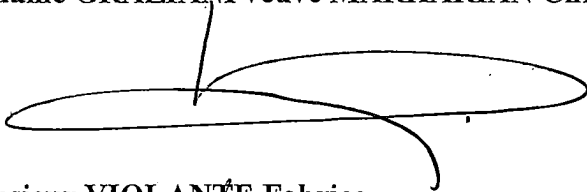
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

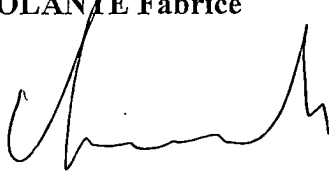
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

**Madame GRAZIANI veuve MARKARIAN Christine**



**Monsieur VIOLANTE Fabrice**



1

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Page 3

Formulaire obligatoire (art. 702 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL EDITIONS NEAPOLIS Néant  \*

Adresse de l'entreprise 1505 chemin des suvieres 83480 PUGET SUR ARGENS

Numéro SIRET \* 8 3 7 8 8 2 1 6 6 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>0 0 0 0 0</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016	1 242		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
<b>Total I (5)</b>		044	048	1 242		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	1 300		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074	367	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	75		
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	<b>Total II</b>		096	098	1 742	
	<b>Total général (I+II)</b>		110	112	2 984	

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(43)		
	Provisions réglementées	140				
	<b>Total I</b>		142		957	
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	2 027	2 027		
	Produits constatés d'avance	174				
	<b>Total III</b>		176		2 027	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		2 984		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		182	1 400	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		184		
	(4) Dont dettes à plus d'un an					
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *					
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL EDITIONS NEAPOLIS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		3	1	1	2	2	0	1	8	0	0	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209											
	Production vendue <span style="float:right">biens</span>	215											
	<span style="float:right">services *</span>	217											
	Production stockée * <span style="float:right">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>												
	Production immobilisée *												
	Subventions d'exploitation reçues												
	Autres produits												
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>												
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											
		Variation de stock (marchandises) *											
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)													
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *													
Autres charges externes * : <span style="float:right">(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)</span>									1	135			
Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float:right">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)</span>		243											
Rémunérations du personnel * <b>CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL</b>													
Charges sociales (cf. renvoi 380). <b>le 28/6/19</b>													
Dotations aux amortissements *										158			
Dotations aux provisions													
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>								1	293				
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								(1	293)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)												
	Produits exceptionnels (IV)							1	250				
	Charges financières (V)												
	Charges exceptionnelles <span style="float:right">dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)</span>	347											
Impôts sur les bénéfices * (VI)	348												
Impôts sur les bénéfices * (VII)													
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>								(43)					
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												
	Provisions non déductibles *												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			Zones de revitalisation rurales (44. undecies)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)	990			
Divers (44. quaterdecies)		345			Investissements outre-mer	344			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFA									Créance due au report en arrière du déficit	346			
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655					350		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												
Déficits antérieurs reportables : * .....	dont imputés sur le résultat :												
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT